## COMMUNE DE GAVAUDUN AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête unique relative à l'aliénation partielle et déviation du chemin rural de « Cassagne Haut » - Part.1/2 du chemin rural de « Cassagne Haut » - Part.2/2 du chemin rural du « Vezou » du chemin rural des « Anjeaux »

du samedi 04 juin 2022 – 10h30 au lundi 20 juin 2022 – 12h00

Par arrêté n° 2022\_AR\_17 en date du 17/05/2022 le Maire de la commune de GAVAUDUN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur l'aliénation partielle et déviation des chemins ruraux suivants : « de Cassagne Haut » part. 1/2 et 2/2, « du Vezou », « des Anjeaux ». A cet effet, Madame Aurélie TINGAUD a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Gavaudun - 18 rue du Porche 47150 Gavaudun.

Du samedi 04 juin 2022 - 10h30 au lundi 20 juin 2022 - 12h00 inclus,

Aux jours et heures habituelles d'ouverture :

le lundi : de 09h30 à 12h00,le Jeudi : de 09h30 à 12h00

le samedi : de 10h30 à 12h00.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <a href="https://gavaudun.fr/">https://gavaudun.fr/</a>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à *Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de Gavaudun - 18 rue du Porche 47150 Gavaudun.* Ou par mail à l'adresse suivante : mairiegavaudun @orange.fr

Madame le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :

- Le samedi 04 juin 2022 de 10h30 à 12h00
- Le lundi 20 juin 2022 de 09h30 à 12h00

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de GAVAUDUN, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.